

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 618

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **18 janvier 2021**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 618** modifiant le règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du Conseil en ce qui a trait à diverses dispositions.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 20 janvier 2021



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière